

Theo et sa famille, des petits joueurs par rapport à Maamar m. "théologien" musulman !

écrit par Conan | 19 novembre 2020



..si l'on prend par exemple l'affaire Théo et les escroqueries en bande organisée aux aides de l'Etat, abus de confiance et blanchiments dans lesquels il était impliqué, ainsi que 5 membres de sa famille, quelqu'un aurait-il des nouvelles ? 678.000€ (quand même) auraient été soutirés entre 2014 et 2016 !

Le dossier a-t-il été enterré, ou attend-on un moment plus propice pour juger ces faits ?... Il s'agit quand même d'un bel exemple de ce que des quasi-illettrés peuvent voler aux contribuables français ! Et combien de familles aussi rouées que celle des Luhaka installées dans notre pays ? A noter, toutefois, que selon leur avocat- Me Antoine Vey du Cbt Dupont Moretti- « *Théo n'aurait perçu que 52.000€, rémunération correspondant à des travaux effectifs ...et qu'il y a derrière tout ça une volonté de nuire à son image* » ... J'ai eu beau faire maintes recherches sur Internet : plus aucune info sur cette affaire... Si quelqu'un a des « niouzes » qu'il veuille bien en faire part dans les commentaires.

Je viens, par contre, de tomber sur un article signé Franck Delétraz dans « Présent » du 17 novembre dernier qui m'a convaincu que la famille Luhaka jouait vraiment « petit bras » par rapport à un maamar m. « frère » fiché S, mis en examen depuis 2010 et qui, néanmoins, continuait tranquillement ses trafics... A la façon du regretté Bourvil : « écoute, écoute, mais écoute donc » :

« VOILA UNE AFFAIRE -une de plus !-qui en dit long sur l'effarant laxisme politico-judiciaire qui sévit, hélas depuis des années dans notre pays : début novembre, à la suite d'une enquête minutieusement menée par les agents de la Brigade des fraudes aux moyens de paiement de la Police judiciaire de Paris, dix hommes, tous d'origine étrangère, ont été interpellés et mis en examen pour « escroquerie en bande organisée », « blanchiment aggravé » et « association de malfaiteurs ». Parmi ceux-ci, plusieurs individus bien connus de la police et de la justice pour leurs sympathies salafistes dont un proche de l'auteur de la tuerie de l'Hyper Cacher, Amedy Coulibaly, et le « théologien musulman », maamar m., un fiché S de 52 ans mis en examen dans une affaire de financement du terrorisme depuis... 2010 !

Alors que notre pays est l'une des cibles privilégiées des djihadistes, et, hélas, régulièrement frappé par ceux-ci, on aurait pu penser naïvement qu'un individu tel que maamar m., connu depuis une décennie pour ses prêches radicaux et autres appels aux meurtres publiés sur YouTube, aurait été depuis longtemps mis hors d'état de nuire par les autorités françaises. Or, il n'en est rien. **Déclarant ouvertement combattre » pour la cause d'allah et de son prophète » et « contre l'islam de France et toutes manipulations théologiques », maamar m., qui a aussi dirigé une association pro-hamas à ses heures perdues, bien que mis en examen dans une procédure pour le financement de l'islamo-terrorisme depuis 2010, n'en poursuivait pas moins tranquillement ses escroqueries financières jusqu'à son interpellation par la**

police le 5 novembre dernier.

Une fraude de plus de 4,7 millions d'euros

C'est ainsi que, selon les enquêteurs de la Brigade des fraudes, maamar m. et ses neufs complices auraient détourné l'argent d'au moins sept banques de concessionnaires automobiles et organismes de crédit réputés, comme Volkswagen bank, Mercedes Benz Financial ou encore Diac et Sofinco, pour un montant total de plus de 4,7 millions d'euros ! Leur méthode était de faire ouvrir par des complices des comptes bancaires sous de faux noms. Ils achetaient ensuite des véhicules chez des concessionnaires en Ile-de-France et souscrivaient à un crédit automobile qu'ils ne remboursaient jamais, et revendaient les véhicules à des sociétés fictives . Les voitures étaient par la suite cédées à des garages complices, qui les revendaient cette fois à des clients qui ignoraient la fraude... Au total, ce sont plus de 193 voitures qui ont ainsi été détournées entre début 2018 et le 3 novembre dernier, **pour un préjudice final qui pourrait atteindre jusqu'à six millions d'euros**. Des sommes faramineuses qui, comme le soupçonnent les enquêteurs, pourraient bien avoir servi à financer l'islamo-terrorisme ».

Pourquoi faire compliqué et subtil quand on peut faire simple et même très rustique, façon tradition des souks bédouins ? En voilà un bel exemple... Quand on songe avec quelle célérité les patriotes sont condamnés pour de prétendus propos haineux alors qu'il s'agit toujours de simples constats de ce que vivent les Français !